



Mardi 25 février 2025

Positionnement de l'AFEP en collaboration avec certain.es enseignant.es de langue maternelle de l'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg, au sujet de la Réforme de l'apprentissage des employé-es de commerce.
(Version complète)

11.02.2024

À la suite de l'article paru dans La Liberté le 31 janvier interrogeant la place de la langue maternelle dans la réforme du commerce, l'AFEP, en collaboration avec les professeurs de langue pour les employés de commerce, a décidé de soutenir la pétition « Sauvons la langue ».

Après avoir questionné des enseignants de langue maternelle dans la section vente et dans la section commerce, nous posons le constat suivant.

Pour la vente

Pour la section vente, les enseignants semblent plutôt satisfaits. La réforme a déjà pu être remaniée et réajustée depuis ses débuts, par le biais de groupes de travail. Cela a permis de prendre en compte certaines remarques et offre notamment une certaine liberté aux enseignants de langue maternelle auprès des gestionnaires de commerce de détail.

Pour le commerce

Pour la réforme du métier d'employé de commerce, nous avons moins de recul. Cependant, nous pensons important de faire remonter les aspects suivants. Effectivement, comme pour la vente, un réajustement de la réforme commerce est prévu, pour cela nous sommes convaincus qu'il est opportun de tenir compte des avis du « terrain ».

Premièrement, certains enseignants de la section commerce s'inquiètent d'un affaiblissement de **l'esprit critique et de la culture** des apprentis.

Avant, en langue maternelle, le programme incluait des rédactions argumentatives sur des sujets de société, des réflexions critiques ou de l'ouverture culturelle autour d'articles de journaux ou de textes littéraires.

Aujourd'hui, l'argumentation est abordée autour de la thématique utilitariste « Convaincre les clients » qui ne permet bien entendu pas l'échange d'idées et le développement de la pensée. Même si quelques éléments culturels sont abordés dans des chapitres à très faible dotation horaire comme « L'art » ou « Le développement durable », l'analyse d'articles de journaux ou de textes littéraires permettant de se confronter à des problèmes sociétaux divers et de susciter l'émotionnel est abandonnée.

A l'ère de l'Intelligence artificielle, où l'esprit critique et l'émotionnel vont certainement être nos meilleurs moyens de nous distinguer de la machine, nous soutenons que le développement de l'esprit critique et de la culture est indispensable. C'est le dernier moment où l'école peut former les citoyens de demain à un âge où les jeunes entrent pleinement dans la vie active.

Deuxièmement, **les exigences linguistiques ont été abaissées avec la réforme.**

La réforme aborde davantage la langue en contexte, notamment par des rédactions de lettres commerciales, ce qui est un avantage par rapport aux anciens programmes, parfois trop déconnectés du monde professionnel.

Toutefois, le temps consacré à l'apprentissage de la grammaire, du vocabulaire, de l'orthographe est quantitativement diminué et plus du tout représenté aux examens finaux. Auparavant, trente points (sur 100 pts) de l'examen final de français étaient consacrés à ces thèmes. Avec la réforme, les séries 0 des examens n'accordent plus de point spécifique à la langue, pourtant si essentielle dans ce corps de métier.

Cet affaiblissement linguistique est d'ailleurs déploré par des entreprises formatrices. À noter que l'affaiblissement linguistique se répercute aussi sur l'apprentissage des langues 2 et 3. Comment apprendre par exemple la pronominalisation en allemand ou en anglais lorsqu'elle n'est pas maîtrisée en français ?

Certes le problème de l'acquisition de la langue maternelle dépasse le cadre de l'école professionnelle et commence dès les premières années de l'école obligatoire. Mais rappeler quelques orthographiques et grammaticales à des élèves plus âgés amenaient chez certains des progrès, du fait d'une meilleure compréhension avec plus de maturité.

Enfin, des enseignants de langue maternelle ressentent une **perte de sens** dans leur métier.

Alors qu'ils ont été formés pour enseigner la littérature et la linguistique, ils se retrouvent à enseigner des thèmes disparates et éloignés de leur formation comme la communication en entreprise, la gestion des conflits, le publipostage, le marketing, les réseaux professionnels, etc.

Ces sujets sont d'ailleurs redondants pour les élèves qui les voient au travail, en cours interentreprises et, parfois, dans plusieurs domaines d'enseignement avec des formateurs ou des professeurs d'économie et d'informatique plus qualifiés pour les formes sur ces thèmes. Pourquoi ne pas garder une complémentarité entre les lieux de formation et mieux utiliser les compétences des enseignants de langue maternelle ?

Dernier fait qui a pu démotiver les enseignants de langue maternelle : la publication des séries 0 des examens finaux. Si des formations continues sont prévues pour l'organisation de ceux-ci, les enseignants craignent qu'ils soient réduits à un simple rôle de correcteur orthographique. En outre, ils seront également engagés comme expert pour un oral de 15 minutes, dont les deux tiers se dérouleront en langue seconde. On peut dès lors se demander : où est la pertinence d'engager un enseignant de français, à qui on ne demande aucune connaissance spécifique en deuxième langue, pour expertiser un oral en allemand (et réciproquement) ?

Pour toutes ces raisons, l'AFEP encourage ses membres à signer la pétition <https://sauvons-la-langue-retten-die-sprache-salvare-la-lingua.ch/>

Cela permettra d'encourager un dialogue ouvert, collaboratif et productif avec le SEFRI en faveur de tous les acteurs de la formation professionnelle lors des discussions autour de la réforme qui auront lieu au plus tard dans deux ans.